



Bonjour chers membres,

Nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée d'une **nouvelle offre de cours pour nos patineurs adultes qui s'entraînent en cours privés ou semi-privés avec leur entraîneur**. Considérant l'intérêt pour le patinage individuel de nos patineurs adultes et afin d'offrir à tous des plages horaires sécuritaires, le conseil d'administration du club souhaite amorcer un changement pour la nouvelle saison.

Les patineurs et patineuses adultes sont des patineurs de 22 ans et plus et sur le marché du travail. Ces patineurs auront dorénavant l'obligation d'utiliser les plages horaires suivantes :

- Lundi, de 21h30 à 22h20, à l'aréna Marcel-Bédard
- Jeudi, de 19h à 20h10, à l'aréna Marcel-Bédard
- Vendredi, de 20h20 à 21h20, à l'aréna Marcel-Bédard
- Samedi, de 7h30 à 8h35, à l'aréna Marcel-Bédard
- Dimanche, de 7h30 à 8h40, à l'aréna Marcel-Bédard

Les patineurs adultes, étudiant à temps plein, de 22 ans et plus devront s'inscrire et patiner sur les plages horaires Star 6 et plus.

Coût ? 260\$

Les frais de 61.71\$ pour l'inscription obligatoire à Patinage Canada s'ajouteront à la facture.

À noter que les frais de leçons avec votre entraîneur ne sont pas inclus dans l'inscription à ce programme. Si vous êtes à la recherche d'un entraîneur, nous vous invitons à consulter le [site internet du club](#).

Les inscriptions seront disponibles à partir du **21 juillet 2025 à minuit** sur le [site internet du club](#).

[Vous trouverez l'horaire de la saison sur notre site internet.](#)

Informations importantes pour les patineurs qui ne résident pas sur le territoire de la Ville de Québec

Si votre adresse principale n'est pas située sur le territoire de la Ville de Québec, vous devez vous référer au document plus bas pour connaître le type d'entente entre la Ville de Québec et votre municipalité.

[Pour plus d'informations sur les ENTENTES INTERMUNICIPALES 2025-2026](#)

Selon le type d'entente, des frais supplémentaires pourraient vous être facturés par votre municipalité ou par la Ville de Québec, d'où l'importance de bien vous renseigner.

Si vous êtes un patineur de 22 ans et plus et que vous êtes non-résident de la Ville de Québec, il faudra prévoir un montant de 530\$ supplémentaire pour la saison 2025-2026.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison 2025-2026 !

Le conseil d'administration CPA Beauport-Charlesbourg